



Révision de la pension alimentaire

Par **poupouille**, le **30/01/2013** à **13:23**

Bonjour,

Mon fils habite dans les Yvelines et son ex en Vendée. Ils ne se parlent plus et elle lui a envoyé un huissier et lui a fait une saisie sur salaire. Il veut faire réévaluer sa pension car sa situation a changé et son ex ne vit plus seule. A quel JAF doit-il s'adresser ? A côté de chez lui ou en Vendée ? Quel type de lettre faut-il faire ? Quel document doit-il fournir ?

Merci d'avance et j'espère que quelqu'un pourra l'aider.

Par **Christophe MORHAN**, le **30/01/2013** à **21:19**

voir article 1070 du code de procédure civile pour la compétence territoriale du JAF, avant dernier paragraphe

<http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=1070%20du%20code%20de%20proc%C3%A9dure%20civile&so>

Pour le reste:

http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=formulaire%20demande%20r%C3%A9vision%20pension%20alimentaire%20public.fr%2FF21023.xhtml&ei=cH8JUaWMNqnW0QXe_YH4BQ&usg=AFQjCNHppdEvzF82Tp7eq-StqOWaCpBKeg

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_11530.do

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=50720%2303&cerfaFormule>

Par **poupouille**, le **31/01/2013** à **10:08**

Merci Mentalist pour tous ces renseignements, et bonne journée